OUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

Le Numéro 15 CENTIMES

BUREAUX ET RÉDACTION : Roubaix, Grande-Rue, 71 Tourcoing, rue Carnot, 23

DIMANCHE 11 JUILLET 1920

Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, Roubaix 23, rue Carnot, Tourcoing

UNE SÉANCE MOUVEMENTÉE A LA CONFÉRENCE DE SPA

Ce qu'il faut dire aux femmes de cœur

Bien avant l'horrible guerre, nous sommes fréquemment servant auprès de nos lectrices, pour leur demander de payer comptant leurs fournisseurs. C'est un devoir qui, du haut en la chaire, leur a été rappelé non moins souvent, au nom de la simple justice.

La guerre nous a habitués à payer comptant tous nos fournisseurs. Le boulanger, le boucher, le marchand de légumes, le pâtissier, l'épicier, ont mis en vedette la petite pancarte qui nous rappelait cette nécessité. Elle n'a pas disparu des magasins où nous nous approvisionnons, mais nous ne la lisons plus, et trop souvent nous partons sans payer nos achats.

Le petit commerçant mérite tous nos encouragements : réquisitionné par l'ennemi, il a vu ses rayons complètement vidés. A la fin des hostilités, après avoir épuisé toutes ses économies et s'être ensuite endetté pour subvenir aux besoins de sa famille, il n'est trouvé avec des bons qu'on ne lui a pas remboursés encore.

Les industriels ont été aidés dans leur relèvement, les commerçants ont été oubliés.

Ils se sont réapprovisionnés par des emprunts ruineux, et ils paient comptant les marchandises qu'ils nous vendent.

Certains d'entre eux, qui ont voulu faire garder à leur clientèle les bonnes habitudes de la guerre, tiennent bon ; quand la cliente n'a pas d'argent, on s'offre à lui envoyer la marchandise accompagnée de la facture acquittée ; parfois la cliente, mécontente du procédé, déclare qu'elle ne fera plus un achat dans la maison, mais le commerçant qui ne veut à aucun prix compromettre encore les difficultés d'avant-guerre, ne cède pas, s'il perd une cliente il garde au moins sa sécurité et sa tranquillité.

Dans certaines maisons on n'a pas osé appliquer le procédé, et là, on se lamente. On attend de la cliente le geste qu'elle oublie et qu'il faudrait lui rappeler simplement.

Il n'est pas une femme de cœur qui ne comprenne qu'il est des devoirs auxquels elle n'a pas le droit de se soustraire sans nuire au prochain. Payer comptant est un devoir de justice, surtout en ces temps malheureux où le relèvement du petit commerce représente un effort considérable qu'il faut encourager.

Une maison de la place qui fait un commerce de détail, a été ruinée par la guerre; elle n'a pas voulu, comme certains de ses concurrents, faire du commerce avec les Boches; en contractant des emprunts elle a pu rouvrir son magasin. Actuellement, par petites sommes accumulées, on lui doit trente mille francs.

Une cliente achète pour un franc, elle part sans payer; il faut transcrire cette somme sur un livre qui coûte très cher; par des achats successifs, la dette se montera à 5 fr., à 10 fr., à 100 fr.; il faut faire la facture et l'envoyer par la poste, en priant la cliente de venir payer. Celle-ci oublie la note, alors le commerçant envoie, par un courrier qu'il paie 15 francs par jour, un reçu acquitté; la cliente est absente, on revient avec le reçu qu'il faut représenter souvent plusieurs fois. Une fausse de cinq francs se grève ainsi de tous les frais d'une comptabilité : appointements du comptable, achat de livres, de factures, de reçus, qu'on paie très cher; emploi d'un courrier sérieux; perte de temps pour le commerçant, difficultés pour renouveler ses marchandises, soucis d'échéance, etc., etc...

La cliente qui part inconsciemment sans payer et qui lira ces lignes contenant des renseignements puisés aux meilleures sources, vendra, j'en suis persuadée, payer toutes ses notes. Elle fera mieux, désormais, elle paiera comptant.

Il est des gens sensibles, charitables, généreux, qui ne peuvent voir une souffrance sans la soulager et qui, par leur négligence, imposent à ceux qui travaillent pour eux, qui les servent avec empressement, de véritables tortures morales, de gros soucis d'argent.

Demandons-nous aussi si nous n'adhérons pas à la baisse tant décriée par le petit commerce et les consommateurs en remplissant avec conscience ce simple devoir de justice : payer comptant.

Mme REBOUX.

INFORMATIONS

LA SORTIE DES FOURNIS PROHIBÉE

Paris, 10 juillet. — L'« Officiel » publie un décret prohibant le cerfs des fonds.

UNE MAISON S'EFFONDRE A REIMS

Trois victimes

Reims, 10 juillet. — Une maison en reconstruction, 1, faubourg Fléchambault, à Reims, s'est écroulée, hier, à la suite de la pose d'un plancher en ciment armé sur une fondation désécurisée. Trois personnes ont été écrasées; plusieurs autres ont été blessées.

MORT DE LORD FISHER

Londres, 10 juillet. — L'amiral lord Fisher est décédé ce matin, à 7 heures 15, à la suite d'une opération.

UN GRAND INCENDIE A MARSEILLE

Marseille, 10 juillet. — Un incendie s'étendit les hangars et les ateliers d'artifice de Lesseps. Les dégâts sont très importants. Il y a quelques blessés légèrement.

UNE DÉMONSTRATION SANGLANTE A LIVERPOOL

Liverpool, 10 juillet. — A la suite de manifestations provoquées par la vie chère, plusieurs magasins ont été pillés et brûlés. La garde nationale a dû intervenir pour rétablir l'ordre. Il y a un mort et plusieurs blessés. L'état de siège a été proclamé.

Les tentatives de paix séparées en 1917-1918

Un plan d'offensive militaire contre l'Autriche

Paris, 10 juillet. — L'« Opinion » commence aujourd'hui la publication d'une série de documents inédits qui ont trait aux tentatives de paix séparée que l'Autriche a multipliées pendant toute l'année 1917 et le début de 1918. Parmi ces documents, qui concernent plus particulièrement les négociations Armand et Revertera, nous détachons un rapport du deuxième bureau de l'état-major de l'armée, en date du 23 mars 1917.

On verra que, dès cette date, le commandement français avait conçu un plan d'offensive militaire contre l'Autriche, auquel M. Lloyd George se rallia, sans doute qu'il en eut été mis par M. Painlevé, mais qui échoua devant l'opposition du commandement anglais et les objections des délégués italiens.

CHOSES & AUTRES

Casques.

L'adjudant de l'opérette, l'adjudant d'infanterie qui permuta pour entrer dans la cavalerie :

Car il voulait porter un casque!...

ne permuterait plus désormais. Car c'en est fini du beau casque des cuirassiers et des dragons, à cimier, aigrette et cuirière. Le casque de tranchée, d'un bleu triste et terne, le remplace. Plus d'aciers polis ni de dorures ouvragées. Également, d'ailleurs, le petit shako des hussards et des chasseurs à plumaille de coq et à gourmettes est supprimé. Là aussi, le casque de tranchée.

Aux dernières nouvelles, les cavaliers de la garde républicaine, seuls, conserveront leur coiffure d'avant-guerre, et sans doute aussi, le leur, les gardes municipaux à pied.

Mais le casque à chenille de la gendarmerie? et le casque de cuivre des pompiers? « Où le se? »

* *

Le bâtonnier et les rageurs.

Me Ménessier, qui vient d'être réélu bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris à une très belle majorité, détente, par dessus tout, les rageurs.

Un jour, l'un d'eux — c'était un jeune maître — vient le trouver dans son cabinet.

— Je sollicite de vous, lui dit-il, un petit quart d'heure d'entretien.

— Est-ce un quart d'heure de quinze minutes? demanda le bâtonnier.

Et, durant la conversation, il ne quitta pas sa montre du regard.

* *

L'esprit français.

On parlait devant Jules Lemaître d'un collectionneur tellement jaloux de ses trésors qu'il refusait constamment de prêter des tableaux aux expositions.

— Son cas prouve, répliqua Jules Lemaître, qu'un collectionneur égoïste n'est qu'un recéleur distingué.

* *

Pensées d'une femme :

« L'oubli est une tombe sur laquelle on ne va pas prier. »

« Plus on attend les jours heureux sans les voir venir, plus on apprend à se contenter de ceux, bien médiocres, qui arrivent. »

LES NOUVEAUX IMPOTS

LE CONFLIT DES SPECTACLES A PARIS

Menaces de grève pour le 14 juillet : pas de bals, pas de théâtres

C'est à la Bourse du travail que cette question a été agitée. Les membres de la Fédération du spectacle se sont réunis en un grand meeting de protestation et ont applaudi d'enthousiasme des discours préconisant la résistance à outrance, de MM. Legris, secrétaire de la Fédération, et Nicot, secrétaire de la chambre syndicale des artistes musiciens, qui indique les démarches faites tant auprès des pouvoirs publics que de la chambre syndicale des restaurateurs et limonadiers, et conclut :

« Il n'y a qu'un moyen d'obtenir satisfaction, c'est de décider que nous supprimerons les orchestres, le 14 juillet, dans les bals publics, concerts, music-halls, théâtres, etc... »

LES QUOTIDIENNES

L'ALLEMAGNE PEUT PAYER

Le débat qui vient de se terminer à la Chambre, a mis, une fois de plus, en pleine lumière, la situation, les droits et les besoins des pays libérés, qui restent toujours les pays dévastés. Ce débat était nécessaire, non seulement pour faire sanctionner par le Parlement, certaines mesures de relèvement et de reconstitution indispensables et qui attendaient pour être appliquées les décisions législatives, mais encore, mais surtout, pour dresser, une bonne fois, devant le pays, le bilan de nos ruines et de nos revendications.

Devant le pays? Oui, sans doute, il n'est pas inutile de lui rappeler nos misères et que nous attendons d'urgents secours, des réparations complètes de sa solidarité tant de fois affirmée solennellement.

Devant le pays et devant les alliés, devant l'Allemagne aussi.

M. Loucheur et M. Tardieu l'ont dit, l'autre jour à la Chambre : une campagne, partie d'Angleterre, a pour but de démontrer que la France a exagéré ses dégâts. M. Keynes, qui mène le mouvement par la parole et par la plume, a osé affirmer que notre pays avait plus que doublé le chiffre des indemnités auxquelles il a droit. « Si on vous donnait tout l'argent que vous demandez, vous ne pourriez pas le dépenser », prétendent encore ceux qui se font les auxiliaires précieux de nos envahisseurs.

Les voix autorisées ont déjà répondu à ces assertions aussi fausses qu'intéressées, qui ont été produites tout d'abord pendant la discussion du traité de Versailles. Mais il n'était pas mauvais qu'on fît de nouveau justice de ces sophismes allemands à la tribune française, tandis que se joue autour de la table de la Conférence de Spa, le sort des régions libérées.

Mais la meilleure réponse à faire aux ignorants qui se sont constitués les ancêtres d'office de l'Allemagne, n'est-elle pas de les inviter à venir constater sur place, au milieu des villes détruites, des villages nivelés, des champs labourés par les obus, des forêts rasées par le canon, que les estimations de nos pertes matérielles sont bien au-dessous de la réalité et que jamais les pays dévastés n'obtiendront les réparations correspondantes.

L'Allemagne peut payer, peut tout payer, affirme M. Loucheur, après M. Tardieu. Voilà la vérité. Un article du traité stipule que le contribuable français ne pourra, en aucun cas, être taxé plus lourdement que le contribuable allemand.

« Or, dit l'ancien ministre des Régions Libérées, quand on songe aux charges qui résulteront pour notre pays de sa restauration, on s'aperçoit que le contribuable allemand s'apprête à ne payer que la moitié environ de ce que devra acquitter le contribuable français. »

Laissera-t-on commettre une semblable injustice?

La parole est aux Alliés.

Maurice Aubert.

LA CONFÉRENCE DE SPA

La Question du Charbon

La Réponse allemande

M. HUGO STINNES RAPPELÉ A L'ORDRE

Communiqué officiel

Spa, 10 juillet. — La conférence plénière s'est réunie à 11 heures. Le docteur Simons a donné sa réponse allemande à la notification des Alliés sur les charbons. Il a contesté, au point de vue juridique, le droit des Alliés d'imposer leur décision. Ce n'est pas par un manquement volontaire que le gouvernement allemand n'a pas rempli tous ses engagements. C'est pour des raisons de force majeure. Il a reconnu que l'Allemagne n'aurait dû, ni diminuer les livraisons de charbon, ni conclure des contrats de charbon avec d'autres Etats, sans accord avec la commission des réparations.

Le ministre allemand des affaires étrangères a ajouté que la notification des Alliés rend inutile la venue des experts allemands convoqués. Une solution pratique de la question de la production et de la distribution du charbon ne pourrait être trouvée que dans un examen commun, mais le gouvernement allemand était décidé à apporter à cette étude l'esprit le plus sincère et le plus pratique.

Un plan avait été préparé pour traiter, en même temps, la question des livraisons industrielles, de reconstruction des pays dévastés et les questions financières qui, en réalité, sont inséparables. Pour se rendre compte de l'impossibilité de fait d'accorder la priorité absolue aux livraisons de charbon aux Alliés, il serait nécessaire d'attendre MM. Stinnès et Hue, qui parlaient au nom des intéressés, entrepreneurs et ouvriers. Les délégués allemands ne prendront d'ailleurs pas la responsabilité de leurs déclarations. Ils feront des déclarations personnelles.

MM. Hugo Stinnès et Hue ont été ensuite entendus. Tous deux ont exposé l'impossibilité d'accepter la notification des Alliés, le problème du charbon étant d'ordre international et ne pouvant, selon eux, être résolu par la volonté des Alliés, mais par une entente sur un pied de parfaite égalité et d'accord avec les ouvriers.

Après la conférence, M. Delacroix a fait rapporter à l'ordre M. Stinnès, en raison du ton de provocation d'une partie de ses explications.

La séance a été suspendue à 18 heures et sera reprise à 16 h. 30.

ECHANGE DE POIGNÉES DE MAINS

L'envoyé de l'« Agence Havas » observe que, pour la première fois, depuis l'ouverture de la conférence, des poignées de mains ont été échangées entre les délégués alliés et allemands.

LA REPARTITION DU TONNAGE ALLEMAND

Paris, 10 juillet. — En raison de la revision imminente de l'accord conclu, en 1918, entre la Belgique et M. Wilson, en ce qui concerne la répartition du tonnage allemand, la Belgique et l'Italie bénéficieront d'une part supplémentaire des navires marchands.

Le partage des paquebots allemands saisis au Brésil, reviendra vraisemblablement à la France définitivement.

LA CONFERENCE FINANCIERE INTERALLIÉE DE BRUXELLES AJOURNÉE

Bruxelles, 10 juillet. — On annonce de Spa que la conférence financière interalliée qui devait se réunir à Bruxelles, serait remise à une date ultérieure.

LE CONCOURS DES ALLIÉS A LA POLOGNE

Spa, 10 juillet. — Le maréchal Foch a conféré, ce matin, avec M. Grabsky, président du Conseil polonais. Ils ont adopté les dispositions en vue de permettre aux Alliés d'apporter leur concours à la Pologne, dans la lutte contre l'invasion bolcheviste.

Dans les milieux polonais de la conférence, on a reçu de meilleures nouvelles du front, qui paraît stabilisé. Un grand élan patriotique se manifeste dans toute la Pologne où se forment partout des corps de volontaires.

Dans toutes les villes sont ouverts des bureaux d'enrôlement où les inscriptions affluent.

LES COMMENTAIRES DES JOURNAUX ALLEMANDS

Berlin, 10 juillet. — La majorité de la presse déclare que l'Allemagne ne souscrit aux conditions des Alliés que sous la menace de contrainte.

Le « Berliner Tageblatt » écrit que M. Lloyd George obéit à la volonté de M. Millerand.

Le « Lokal Anzeiger » parlant de l'attitude du gouvernement allemand, déclare que l'Entente, comme un courrier malhonnête, spécule sur la volonté de l'Allemagne.

Le dessinateur « Poy » dans « Evening News ».

LE MALADE ALLEMAND A LA BUVETTE DE SPA

Rien de plus facile que de lui offrir un verre d'eau, mais rien de plus difficile que de l'obliger à se boire.

Le Sénat vote la proposition de loi instituant l'Education physique et la Préparation militaire

IL S'AJOURNE AU 20 JUILLET

Paris, 10 juillet. — La séance est ouverte à 15 heures 10, sous la présidence de M. Alexandre Bérard.

On reprend la discussion sur la proposition de loi instituant l'éducation physique et la préparation militaire.

L'article 8 réservé hier, est adopté avec un nouveau texte qui ne vise plus l'acquisition de terrains de jeux et de sports par les communes.

L'article 13 est aussi modifié.

Les deux premiers alinéas de l'article sont adoptés. Ils ont trait au certificat scolaire d'éducation physique obligatoire pour tous les candidats à des concours ou examens aux emplois de l'Etat, des départements ou des communes, etc.

Le troisième alinéa (examen d'aptitude physique) passé par les appelés à l'époque du conseil de revision) est adopté. Le dernier alinéa est adopté, ainsi que l'ensemble de l'article 13.

L'article 16 (collaboration du corps médical), est retiré par la commission, pour que la question soit réglée par le règlement d'administration publique. Les autres articles sont adoptés presque sans débat.

L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité par 242 voix.

Le Sénat s'ajourne au 20 juillet, 15 h., pour la discussion du budget. La séance est levée à 17 heures 45.

LA QUESTION DU CHARBON

UN CONTRE-PROJET des CHARBONNIERS

Paris, 10 juillet. — On sait qu'à la Chambre, le groupe d'action économique a entendu les délégués du syndicat professionnel des importateurs, transportateurs et vendeurs de charbon au sujet du projet de réglementation et de répartition des charbons.

On précise que les délégués, après avoir exposé les inconvénients qui paraissent devoir résulter de ce projet, ont développé un contre-projet qui, tout en établissant un contrôle rigoureux de l'Etat sur les marchands de charbon, laisserait au commerce d'importation français, assez de liberté et d'initiative pour augmenter considérablement le volume des approvisionnements.

LES PETITES GUERRES

La prise de Berdiansk

Le communiqué officiel annonce la prise de Berdiansk par les armées du général Wrangel.

La retraite de l'armée polonaise

L'armée polonaise a reçu l'ordre de se retirer tout le long de son front, sur de nouvelles positions. Ce retrait stratégique implique l'abandon de Minsk.

Le général Broussilof à Kief

Le général Broussilof est arrivé à Kief. Il est accompagné de deux commissaires bolchevistes. Un conseil militaire des chefs rouges aura lieu sous sa présidence.

Les Grecs occupent Brousse

Une dépêche d'Athènes annonce que Brousse a été occupée par l'armée hellénique. Mudania et Ghemlek ont été occupés le 6 juillet par des forces navales britanniques, après une légère résistance.

LA SEMAINE SOCIALE DE CAEN du 2 au 8 août

La Semaine Sociale de Caen s'annonce comme une des sessions les plus caractéristiques que cette institution ait tenue au cours de sa carrière déjà longue.

Jamais le programme des cours n'avait porté sur des questions aussi importantes et aussi actuelles, si graves, si pleines de professeurs si éminents ; jamais non plus, le public des auditeurs inscrits n'a présenté au même point les forces vives qui, dans chaque région et dans chaque grand courant d'action, travaillent à l'éducation et à l'organisation sociales.

Autour des chaires de cette institution bien française, la présence de nombreux délégués des pays voisins : Belgique, Hollande, Angleterre, Italie, Suisse, Espagne, Pologne, attestera la communauté de principes et d'efforts qui relie, à travers les frontières, les mouvements sociaux catholiques d'Europe.

Une des nouveautés de cette session sera le bel ensemble de séances de documentation consacrées aux modes d'action pratique. Pour la première fois aussi, se rassembleront à la Semaine Sociale, les nombreuses sections régionales de l'Union d'Etudes des Catholiques Sociaux. Metz avait marqué la renaissance des Semaines Sociales; Caen marquera leur efflorescence.

Pour retenir sa place de participant, se faire inscrire avant le 20 juillet, au Secrétariat permanent à Lyon, 26, rue du Plat. Les travaux de la Semaine s'ouvriront le lundi matin, 2 août.

LA VAGUE DE BAISSE

Dans l'Industrie des Tissus

Le journal « L'Intransigeant », de Paris, publie la lettre ci-après qui lui a été adressée par « L'Association Française des Fabricants de tissus » :

Nous protestons énergiquement contre l'article contenu dans votre numéro du 3 juillet dernier, intitulé : « Résistance organisée », dans lequel vous assimilez les membres de l'« Association Française des Fabricants de tissus », à de coupables spéculateurs.

Aussi, nous vous serions obligés de bien vouloir insérer la présente lettre dans votre prochain numéro à la place de l'article en question.

Nous sommes d'autant plus à l'aise pour protester contre votre attitude injustifiée à notre égard que :

1° Dès la constitution de notre association, c'est-à-dire en décembre dernier, nous avons, sur la demande de nos clients, obtenu de nos adhérents qu'ils établissent désormais des prix fermes, acceptant alors de prendre à leur charge tous les risques que comportent les temps troubles que nous vivons depuis la guerre.

2° Dans diverses circulaires, nous avons recommandé à chacun de faire des efforts pour enrayer la hausse et, dans une réunion intercorporative provoquée par nous, récemment, nous avons invité les délégués des industries qui possèdent un stock vaste à nous rejoindre pour « lutter contre la hausse, en consentant immédiatement certains sacrifices ». Ceci montre que plus de la moitié de nos adhérents subissent des pertes de la guerre n'ayant pu répercuter que partiellement en vente une partie de leurs matières et n'ayant pu, comme vous le prétendez, bénéficier de la hausse. Il y a trois ou quatre ans.

3° Si vous voulez faire attentivement le décompte qui vous a été envoyé, vous verrez que, de décembre 1919 à juin 1920, la hausse moyenne des matières n'a pas été de 8 0/0 comme vous le dites, mais bien de 40 0/0.

4° Si la laine a baissé de 30 0/0 depuis mai dernier, elle est encore, aujourd'hui, de 25 0/0 plus chère que celle des lisses actuellement en cours de livraison et appartenant à des achats effectués l'année dernière.

Nous estimons que la véritable baisse, que nous souhaitons, ne peut venir d'une restriction de production dans notre industrie, mais, au contraire, de la surproduction que patrons et ouvriers doivent s'efforcer de réaliser. Mieux on travaille, plus les prix de revient sont élevés...

En résumé, les communications que nous vous avons adressées n'ont été faites que pour éviter à vos lecteurs d'amères déceptions et leur rendre un réel service en les mettant au courant de la situation exacte de notre industrie.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations très distinguées.

Le secrétaire général : (signé) A. DAUBE.

LES AGENTS DE L'ENNEMI

L'AFFAIRE MARTINAGE

L'INTERROGATOIRE DE FOND FAIT LONG FEU

Martinage veut être confronté avec le capitaine allemand Luckratt

EN ATTENDANT IL REFUSE DE PARLER

Comme nous l'annoncions hier, l'industriel roubaisien a été introduit samedi matin dans le cabinet du lieutenant instructeur Zwilling. Il était assisté de ses deux défenseurs, Mes André Hesse et Sprlet.

Etant donnée l'importance des derniers témoignages entendus, nous avions laissé prévoir un très long interrogatoire, mais une scène assez violente l'a interrompu après quelques courtes explications préliminaires.

Commencé à 9 h. 30, l'interrogatoire a pris fin une demi-heure après.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, l'inculpé a déclaré l'incident en déclarant qu'il ne parlerait désormais que si on le confronte avec le principal témoin à charge, le capitaine allemand Luckratt, dont les révélations sensationnelles ont provoqué sa réincarcération.

Demandé. — Avez-vous eu des rapports avec Luckratt?

Réponse. — Je ne parlerai pas.

Martinage a remis au lieutenant Zwilling une note écrite de sa main dans laquelle il déclare que s'il y a des choses exactes dans la déposition de Luckratt, il en est d'autres qui sont fausses. Il demande que le rapporteur convoque l'adjoint de Luckratt, le lieutenant Erxold, expert en tissus, le professeur de Luckratt, le capitaine Schilling, le collègue de ce dernier Hazmann qui tous pourraient apporter des précisions fort intéressantes.

Il déclare en outre qu'il n'était qu'un intermédiaire pour achats au bénéfice du Bureau 510.

Il termine en faisant remarquer que pendant l'occupation, sa situation de fortune ne s'est pas modifiée.

Sans préjuger des décisions qu'inspirera au Parquet militaire ce brusque coup de théâtre en ce qui concerne les divers témoignages réclamés par la défense, on peut tout au moins affirmer que pour le fond, l'affaire est appelée à prendre le plus grand développement. La défense se promet de généraliser. On croit savoir que les défenseurs ont l'intention d'adresser une protestation auprès du ministre de la Guerre sur l'audition par la Justice militaire française d'officiers boches.

On prête aussi aux défenseurs l'intention de rechercher dans quelles conditions de nombreuses marchandises auraient été livrées aux boches.

UNE MENACE

Martinage encore déclare entre autres choses que mis en présence de ses accusateurs, il mangerait à son tour le morceau et dénoncerait tous ceux, industriels, commerçants ou particuliers qui, à Roubaix, ont été mêlés de près ou de loin aux « affaires » qu'il a traitées.

L'AFFAIRE DELACHERIE

Une Commission rogatoire auprès de M. Briand

Nous avons dit que l'instruction de cette affaire durait depuis plusieurs mois. C'est que M. le capitaine Gossart avait donné à M. Delacherie le temps nécessaire pour établir les preuves de son innocence que l'inculpé se fait fort de prouver. Une Commission rogatoire vient d'être envoyée à Paris dans le but de recueillir les déclarations de M. Briand qui, pendant la guerre, au dire de M. Delacherie, lui aurait promis une récompense s'il parvenait à sauver à Lille. C'est alors que l'instruction serait close.

UN NON-LIEU

M. Merchier, juge d'instruction, vient de rendre une ordonnance de non-lieu en faveur de M. Henri Verhemmen, à Roubaix, inculpé d'intelligences avec l'ennemi, pour coopération volontaire aux réquisitions allemandes.

VOIR, page 2,
NOS DÉPÊCHES
de la Dernière Heure

Coin du « Broutteux »

IN CHEF DÉCORÉ

Ch'n'est po rare, cha, Broutteux, je n'd'affinda qui dittent, y n'd'a en gramint d'décorés des chefs ; cha n'est po inne merveille que tu nous rincontes là.

Laichi m' dire ; vous m'cupes toudis la parole ; je n'ipude po des chefs de l'armée. Au fait, vous n'avez foque à lire c'petit article et vous aurez l'conte d'pus l'pelure qu'au pertinipepin :

« L'Association des Cuisiniers à Paris a fêté, solennellement, la nomination dans la Légion d'Honneur, de M. Escoffier, le plus justement célèbre des cuisiniers français.

En lui remettant le Livre d'Or, où les plus grands chefs ont tenu à témoigner à leur maître une affectueuse admiration, les orateurs ont, avec raison, célébré son excellence dans l'art si français de la cuisine et son rôle à l'étranger. Quelqu'un l'appela le « diplomate de la cuisine » et nul ne trouva cette appellation déplacée, s'adressant à un chef qui a formé l'Angleterre, à l'Amérique, à l'Allemagne même, les meilleurs de ses chefs, et que l'ex-empereur d'Allemagne qualifiait un jour de « roi des cuisiniers et de cuisinier des rois. »

Cha m'étonne de l'part du Kaiser, qui voiot être un homme universel : Empereur, soldat, marin, sportsman, poète, peintre, esculpteur, chef d'orchestre, compositeur et... cuisinier ; j'ai souvenance d'avoir lu sur in journal allemand que :

« L'Empereur, fort mécontent de la façon dont le chef cuisait la viande, était descendu lui-même dans les sous-sols de son palais, où il avait donné à tout le personnel ébahi une véritable leçon de cuisine, mettant, comme on dit, ses mains à la pâte.

L'Empereur pratiqua de l'occasion pour apprendre à ses gens, qui peut-être, ne s'en doutaient pas, comment se fait la véritable café à la mode allemande ».

Paree vein vire l'Kaiser, à Pitchmine, assis sur inne selle, tourner l'café avecque l'moulin inter ses d'ssoupes. Inter nous, in rufai qui tourne du café sur inne selle cha mesmie ; y avot d'en aller sur l'Rhône.

Mais, n'parlons pus de c'loti, vu quim est sus l'chapeau des chefs cuisiniers.

Y piète en des célèbres aussi ; vin les temps y aout in certain Vatel qui n'a été la vie pas'que l'poisson qui avot d'manqué pour in grand dîner du Roi, n'étot po arrivé l'ancié fouchint !

Deux jours, y a eu l'cuisinier d'in Roi d'Angleterre qui s'appl'ot M. Ménager ; y gagnot quarante mille francs par an et in aiot l'chagrin à s'sanjou in cirache pen il faire ses chefs d'œuvre de plats. Y faut être instrut, savez ; couptes vin quatre ancies, y n'a d'quinter vingt sortes !

Et des soupes, des potiches qui s'appel'tent, jour de la vie, qui n'd'a des sortes, aussi !

J'ai souvenance, vin in grand dîner, d'avoir mésé de l'soupe Duchesse. In t'avant je m'rapie : y est bon sûr qu'in n'met po boulir inne duchesse d'vin pour faire de l'soupe cuite.

In passant d'grand dîner, j'vais vus vous rinconter inne petite histoire :

C'étot la fête à Monsieur Purifiente et s'Madame Artjot m'grand dîner.

In avot invité tartous et d'ducune, même j'n'affinda, vu que l'petite Lilie, l'fille à Madame Aculogne, m' dot chanter inne petite romance. Ohot ! le v'la qu'il va au piano.

In les premiers pannies, s'Maman m' il fait d'yeux d'biaque fin... Peros ben ; v'la quéquint qu'Lilie m' dit s'chanson :

La chanson de Janot

Je fis une croche à ma vache de graine,
Du-me culotte à la cuisse de drap ;
A neuf-heure ché que mon père de Lille
M'avait donné en mariage violon,
Le cinq parapluie est mon de la mégrainé
Tenant une abe dans in bouche de poulet.

Mam'selle Lilie veut quesinchi l'dernime couplet mais m' reste in roque et s'met à braire, à braire !

L'Mamman l'attrape po bras et l'fait vodi du salon in disant :

— Si c'n'est pas pitoyable; lui avoir fait donner des leçons à deux francs le cachet, depuis trois mois, pour chanter comme ça une affaire pareille !

Madame Purifiente, peu sauver la circulation, m' dit :

— Allons, Monsieur Freidevau, chantez-nous une romance.

— Volontiers ; je vais vous dire une jolie romance sur l'air du sommeil.

Et y quenche sein, tout du... tout du... chettemint :

Il était, tait, tait, tait, tait, tait, tait,
Il était, tait, tait, tait, tait, tait,
Un homme,
Qui n'avait, vait, vait, vait, vait, vait,
Qui n'avait, vait, vait, vait, vait, vait,
Qu'une chemise
Et encore elle était, tait, tait,
Et encore elle était, tait, tait,
A la lessive.
Ça faisait, sait, sait, sait, sait, sait,
Ça faisait, sait, sait, sait, sait, sait,
Un homme
Sans chemise !

Et y s'tchert... et tertous et s'femme in fait ainsi.

Tout d'inne in coup y s'réveillent in cercueil, in voyant sortir l'mâtchoume qui s'bâche tchere, tout brayant, sur inne-cuite in disant :

— Madame... Madame... bé, bé... l'perdu mes connaissances... donnez-moi un verre de vin...

In'l venu in verre plein bord à bord qu'il avais d'in trait.

— Mais qu'est c'qui a, ma fille? Qu'est c'qui a? m' dit Madame Purifiente.

— Y a... y a... que j'viens d'sortir vuin grand vase de Chêrre !

Jules Watteau.